



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION ENFANT Saison 2024-2025



TENUE GYM

- Des chaussettes sont obligatoires pour la pratique du trampoline.
(l'accès du plateau est interdit en chaussures ou baskets)

- Chaque gym a besoin d'un justaucorps ou d'un legging ou d'un short ou d'un corsaire, mais aussi pour les entraînements d'un tee-shirt pour permettre à l'entraîneur de la parer.

- L'achat d'un justaucorps aux couleurs du club est obligatoire pour les filles pratiquant la compétition par équipe, le club est amendable en cas de non-respect des tenues. Une bourse aux justaux aura lieu début octobre, vous serez informés.

Un conseil aux parents, n'hésitez pas à marquer les vêtements de votre enfant, en cas d'oubli ou de perte ce sera plus simple pour retrouver le(a) propriétaire du vêtement égaré.

- Les cheveux longs et mi-longs devront être attachés et le visage dégagé.
Pour des raisons de sécurité le port d'un couvre-chef ou de bijoux "pendant" sur le visage sont rigoureusement interdits pour la pratique de la gym et pour les entraîneurs."
Tout signe ostentatoire religieux n'est pas admis pour la pratique de la gym ou l'entraînement

- Il est INTERDIT de porter des bijoux (bague, chaîne, montre, bracelet, piercing ...)
seuls les "clous d'oreille" sont acceptés (règlement FFG)

Il est conseillé à chaque gym d'apporter sa bouteille d'eau (avec son nom)

COMPÉTITIONS

Il n'y a pas de groupes "loisirs" donc les compétitions ou rencontres sont obligatoires pour tous les enfants nés en 2019 et avant :

Un calendrier des compétitions et manifestations sera affiché sur notre site début octobre, avec un document "accusé de réception". Les parents qui acceptent que leur enfant participe à des compétitions pouvant déboucher sur une sélection en Inter département, en Région ou en France, s'engagent à ne pas limiter cette participation au niveau départemental. Dans le cas d'un empêchement de votre enfant, vous devez prévenir l'entraîneur le plus rapidement possible afin de prévoir une remplaçante ou de déclarer forfait dans les délais (14j) qui nous sont imposés (en cas de non respect de ce délai, le club devra régler une amende que les parents devront nous rembourser)

Pour info : coût des amendes : Equipe 200€ - Individuel 30€ absence juge lors d'une compétition : 305€.

Pour les compétitions Départementales et Inter départements, les gyms seront prises en charge par leurs parents. Pour les compétitions Régionales ou France, les parents ne peuvent pas accompagner leur enfant en compétition, le club prendra en charge votre



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION ENFANT Saison 2024-2025



enfant , et une somme forfaitaire de 10€ pour le transport et de 20€ (maximum) pour la nuit et le petit-déjeuner vous sera demandée .

Le club doit être informé dès l'annonce de l'organigramme de votre indisponibilité.

COMPORTEMENT GYM

- Un(e) gym qui, par son comportement, nuit au bon fonctionnement du groupe se verra exclu(e) pour une ou plusieurs séances voire de façon définitive .Les parents seront prévenus par courrier.
- il est INTERDIT de manger pendant les entraînements (bonbons, gâteaux, chewing-gum etc...)
- Pas de portable dans l'enceinte de la salle d'entraînement
(une boîte à portables est mise à disposition pour éviter les vols dans les vestiaires)"

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre page Facebook, notre site web COMITI et votre boîte mail, ceux-ci pouvant contenir des informations importantes telles que changement d'horaire, suppression de cours , réunions exceptionnelles, organigramme de compétition...

Il faut vérifier la présence d'un responsable dans le gymnase avant de laisser votre enfant. L'accès à la salle ne peut se faire qu'en présence d'un entraîneur. Vous devez venir chercher votre enfant à la porte de la salle. C'est une question de sécurité pour votre enfant.

Nous insistons sur le respect des horaires afin de ne pas transformer la salle en lieu de garderie. Nous dégageons notre responsabilité en cas de retard des parents.

Les parents ne sont pas admis pendant les entraînements, pendant la séance les enfants sont sous la responsabilité pleine et entière des entraîneurs.

Éviter de laisser tout objet de valeur ou de l'argent , le club dégage toute responsabilité en cas de vol.

En compétition, les gyms doivent faire preuve d'un esprit d'équipe, de fair-play en direction des autres gyms , des autres concurrents, des organisateurs et des juges

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS (suite)

Les inscriptions sont faites par les parents sur notre site COMITI

L'inscription complète doit être faite avant le 2° entraînement de votre enfant. Aucune gymnaste ne pourra participer à l'entraînement si cette démarche n'a pas été effectuée dans les temps.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION ENFANT Saison 2024-2025



Le règlement de la cotisation annuelle et de la licence effectué par chèque, peut être fait soit par un chèque global, soit par 3 chèques, ce règlement annuel doit être en totalité dans l'enveloppe. (pour info les chèques sont mis en banque en octobre, janvier et mars).

Un seul chèque par famille (non pas un par gym). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "ASUCM GYMNASTIQUE".

Si le nom figurant sur le chèque n'est pas celui de la gym, veuillez noter au dos du chèque le nom de la gym).

Pour le règlement nous acceptons aussi : espèces- ticket CAF - chèques vacances-coupon sport. En ce qui concerne le pass'sport pour le moment nous ne les acceptons pas

Les règlements (chèque, espèces etc..) devront nous parvenir dans une enveloppe au nom de l'enfant et à donner à l'entraîneur

- pour le 3° enfant pratiquant la gym au sein de notre section, une remise de 20€ sera accordée, à valoir sur le 3° trimestre (photocopie document CAF à nous fournir).

La photo demandée est une photo d'identité, format: larg 3 cm x h : 3,8 cm

Le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive n'est plus obligatoire pour les enfants et il est remplacé par un questionnaire santé (FFG), attention le certificat médical est obligatoire pour les majeurs.

Si votre enfant arrête de pratiquer la gymnastique et quitte ainsi le club en cours de saison, nous devons être prévenus par courrier.

Il n'y a aucun remboursement de cotisation (sauf pour raison médicale, déménagement avec justificatifs à l'appui), dans ce cas le remboursement correspondra aux trimestres entiers non effectués.

Il n'y a pas de remboursement en cas de fermeture de la salle (pandémie, météorologique, etc...)"

Compétitions et Frais

Si nous devons louer un véhicule, ce véhicule sera réservé aux gyms, coachs, juges et délégué administratif licenciés.

Pour les Entraîneurs et Juges : le club louera un véhicule (si nécessaire) ou en cas d'utilisation de véhicule personnel, remboursera les frais au KM. La nuitée et les repas seront pris en charge par le club."

Gratuité licences

La licence des membres du bureau (présidente-secrétaire-trésorière, ainsi que les adjoints) est prise en charge par le club.

La licence des entraîneurs et des juges bénévoles est prise en charge par le club.